

**CONVENTION de remboursement des travaux de renforcement de réseaux,
de la rue de la mousserie à MERIGNIES**

Entre la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Dont le siège est à PONT-A-MARCQ, place du Bicentenaire

représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER, dûment habilité par délibération du conseil communautaire n°2017/01 du 26 juin 2017

Et

La commune de MERIGNIES,

représentée par son maire, Monsieur MELON

Dûment habilité par délibération du conseil municipal du 30/06/2017

Entre les parties, il est exposé ce qui suit :

Article 1 – La Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT accepte de financer des travaux de renforcement de réseaux à MERIGNIES, rue de la mousserie.

Article 2 –

La CCPC a délégué à la FEAL la compétence « EXERCICE DU POUVOIR CONCEDANT EN MATIERE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE »

La Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT a confié à la FEAL la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'électrification sur le réseau basse tension.

Le montant estimatif des travaux se décompose comme suit :

- Coût total des travaux : 22 500 €HT
- Subvention FACE : perçu par la FEAL : 18 000 €
- Frais de maîtrise d'œuvre (1% du montant HT des travaux) : 225 €
- Frais financiers (0.98% du montant HT des travaux) : 221 €
- Part à charge CCPC : 4 946 €

Le montant de la participation que versera la Commune est estimé à 4 946 €.

Le montant de la participation que la CCPC réclamera à la commune sera réajusté si le coût réel des travaux est supérieur de 10%.

La commune remboursera à la CCPC la part à charge des travaux HT, à laquelle s'ajoute des frais de maîtrise d'œuvre estimés à 1% du montant HT des travaux, ainsi que des frais financiers à hauteur de 0.98%.

Le montant définitif sera établi sur mémoire après réalisation des travaux.

Article 3 - Engagements des parties

La commune s'engage à régler sa participation à la CCPC après émission par celle-ci d'un titre de recettes.

Fait à TEMPLEUVE-EN-PEVELE
Pour le Président
et par délégation,

Le Président de la CCPC

Jean-Luc DETAVERNIER

C. QUINTELIER

Directeur Général des Services



Fait à MERIGNIES

Le Maire

Francis MELON

